

Vos ref.:

Nos ref.: CE/MC/RC/ern/pvs/jdu/cb14-0066/b

Vos corresp.: (UVCW) Christophe ERNOTTE 081.24.06.50
(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27
(AVCB) Christian LEJOUR 02.238.51.60

Annexe: /

Madame Maggy De Block
Secrétaire d'Etat à la Migration et à
l'Intégration sociale
Boulevard de Waterloo, 115
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 4 juillet 2014

Madame la Secrétaire d'Etat,

Concerne: Rapport social électronique

Le SPP Intégration sociale développe actuellement le projet du « rapport social électronique » qui consiste en l'échange informatisé de données, sur chaque demandeur d'aide, entre un CPAS demandeur et un CPAS cédant. Cet échange d'informations transiterait par la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale et permettrait de dresser, pour chaque personne concernée, un historique sur cinq ans.

Dans une première phase du projet, les données échangées seraient des données pratiques ainsi que des données relatives aux décisions prises par les CPAS dans le cadre d'une demande de revenu d'intégration, d'aide équivalente au revenu d'intégration ou de prime d'installation. Dans une deuxième phase du projet, il est question d'élargir le spectre à tout le moins aux données concernant l'activation sociale, la formation et le trajet d'intégration ainsi qu'aux décisions et motivations des CPAS sur toutes les aides octroyées.

Si les CPAS et les trois Fédérations de CPAS peuvent soutenir l'échange informatisé de données objectives entre CPAS, elles ne peuvent se rallier au projet de rapport social électronique pour plusieurs raisons, dont les trois suivantes.

Premièrement, les données envisagées pour l'échange n'apportent qu'une faible plus-value pour l'examen de la situation actuelle de l'état de besoin du demandeur. Leur communication ne permet donc pas d'alléger le travail des services sociaux ni de tendre vers la simplification administrative pourtant poursuivie par le projet.

Deuxièmement, ce projet n'est pas considéré comme prioritaire par les CPAS et requiert par ailleurs des adaptations techniques importantes au niveau des logiciels sociaux utilisés. Il implique dès lors des coûts élevés en terme de développements informatiques, d'équipement, de formation et de personnel que les CPAS refusent d'assurer.

Troisièmement, les CPAS craignent qu'à terme les données échangées par le biais de ce projet fassent l'objet d'un contrôle du service inspection du SPP Intégration Sociale et soient utilisées comme motif de sanction pour les CPAS qui n'utiliseraient pas le dispositif mis en place. Le SPP Intégration Sociale n'a jusqu'à présent pas émis de position claire quant au contrôle qui serait éventuellement opéré par son service inspection sur l'utilisation du rapport social électronique. Cette absence de position couplée au fonctionnement du système lui-même qui requiert un suivi des CPAS laisse penser que ceux-ci seront rapidement obligés d'en faire utilisation pour toute demande d'aide.

Si des échanges informatisés d'informations devaient être créés entre CPAS, les Fédérations recommandent plutôt que ceux-ci prennent la forme du développement d'un accès, pour les CPAS, à Novaprima qui contient bon nombre de données utiles. Cette piste permettrait de créer de nouveaux flux sans contraindre les CPAS à des investissements importants dont la plus-value est loin d'être démontrée.

Les Fédérations de CPAS demandent donc que les moyens dégagés pour la concrétisation du projet de rapport social électronique soient plutôt investis dans le développement de l'accès des CPAS à Novaprima.

Nous vous remercions pour la prise en considération de ce courrier.

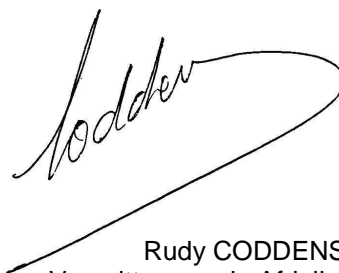
Nous vous prions d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'assurance de notre considération très distinguée.



Claude EMONTS,
Président de la Fédération
des CPAS de l'Union
des Villes et Communes
de Wallonie



Michel COLSON,
Président de la Section CPAS
de l'Association de la Ville et des
Communes de la Région de
Bruxelles-Capitale



Rudy CODDENS,
Voorzitter van de Afdeling
OCMW's van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten

*Copie de la présente est adressée à
Laurette Onkelinx, Ministre de la Santé publique,
Annemie Turtelboom, Ministre de la Justice,
Julien Van Geertsom, Président du SPP Intégration sociale.*